CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Deloitte s.r.l.

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Innovation et commercialisation

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Nous appuyons résolument l'adoption de mesures favorisant l'innovation et la commercialisation afin d'assurer au Canada une croissance économique durable. Il est essentiel d'améliorer la productivité pour que le Canada demeure prospère. À cette fin, il conviendrait d'encourager l'innovation en rendant remboursable le crédit d'impôt applicable aux investissements (CII) dans des travaux de recherche scientifique et de développement expérimental (RS et DE) pour toutes les entreprises qui font affaire au Canada. En outre, l'ajout d'un crédit d'impôt providentiel contribuerait à accroître les moyens financiers aux premières étapes de l'innovation, quand les risques sont les plus élevés. De plus, il faudrait envisager l'adoption d'un cadre-modèle de brevet pour inciter les entreprises à garder et commercialiser les activités issues de leurs brevets au Canada.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

inconnu

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

La perte financière subie sur le coup par le gouvernement en rendant remboursable le CII ne ferait que retarder l'échéance, puisque les entreprises bénéficiaires finiraient par payer un impôt équivalent dans le futur. Comme nous le verrons plus loin, cette mesure contribuerait à stimuler les investissements en R-D, les dépenses globales au Canada et l'augmentation du PIB.

Si on se fie aux résultats de l'application d'un crédit d'impôt providentiel en Colombie-Britannique, l'offre d'un allègement fiscal du genre par le gouvernement fédéral ne lui coûterait rien à long terme.

En étudiant l'idée d'un régime-modèle de brevet, il faudrait analyser entre autres le coût potentiel pour l'État.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Si le gouvernement parvient à corriger le retard du Canada au niveau de la productivité, cela permettra aux entreprises de devenir plus compétitives à l'échelle mondiale et d'améliorer le niveau de vie de l'ensemble des Canadiens. Les recommandations ci-dessus bénéficieraient en particulier aux entreprises du savoir, un secteur qui contribue grandement à la productivité et à la croissance économique de notre pays. Or, ce secteur se bute actuellement à plusieurs obstacles qui nuisent à sa réussite, à savoir le faible taux d'innovation ici comparativement à d'autres pays, la concurrence accrue et la pénurie de compétences.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Vu le vieillissement de la population du Canada, le segment de la population dont dépend la hausse progressive du niveau de vie se restreint de plus. Par conséquent, pour que la croissance économique perdure et pour que le niveau de vie des Canadiens continue à augmenter, il faudra continuellement s'efforcer de rendre la main-d'œuvre plus productive. L'application de nos recommandations permettrait au gouvernement d'aider à accroître la productivité, et à augmenter par le fait même le niveau de vie de la population.

Sujet : Fiscalité des particuliers

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Pour remédier aux problèmes du vieillissement de la population et de la pénurie de main-d'œuvre compétente, il est essentiel d'attirer et de garder au Canada les personnes les plus susceptibles d'innover et d'augmenter notre productivité. Par conséquent, le gouvernement devrait voir à ce que le régime d'impôt pour les particuliers devienne plus concurrentiel en majorant le seuil à partir duquel le taux le plus élevé d'imposition commence à s'appliquer. De plus, il devrait envisager des mesures autres que fiscales pour favoriser l'immigration au Canada de gens bien éduqués, productifs et innovateurs, en élevant les cibles d'immigration globales et en améliorant les programmes d'immigration actuels.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

inconnu

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Les correctifs suggérés ici pourraient s'appliquer graduellement au cours d'une période de 5 à 10 ans, à partir du moment où on aura atteint l'équilibre budgétaire; mais il serait souhaitable que le gouvernement fasse part dès maintenant de ses intentions, ce qui plairait aux résidents canadiens et aux immigrants potentiels. L'État pourrait récupérer l'argent perdu en impôt sur le revenu des particuliers, perte due à la majoration du seuil d'imposition maximal, grâce aux taxes à la consommation qui sont basses comparativement à la plupart des autres pays.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Le fait de rendre le régime d'impôt sur le revenu des particuliers plus concurrentiel aiderait les entreprises à attirer et à conserver les employés compétents nécessaires pour accroître la productivité et maintenir la croissance économique.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Le Canada serait ainsi plus compétitif et mieux apte à attirer et garder le personnel talentueux requis que les autres pays semblables où le taux maximal d'imposition est plus élevé.

Sujet : Énergie et environnement

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Nous admettons que le gouvernement du Canada fasse le nécessaire pour s'attaquer à l'évasion fiscale et qu'il participe à certaines initiatives du G20, décidées dans le cadre de l'offensive récente à l'échelle mondiale dans le sens de la transparence visant à contrer l'érosion des assises fiscales et des transferts de profits par les multinationales. Toutefois, la portée du programme de lutte contre l'évasion fiscale internationale présenté dans le cadre du budget 2013 nous paraît trop large, le site Web de l'Agence de revenu du Canada indiquant qu'il s'appliquera non seulement à l'évasion fiscale, mais aussi à l'évitement fiscal.
Or, nous recommandons d'en limiter la portée à l'évasion fiscale.

Nous encourageons le gouvernement à instaurer un juste équilibre entre la nécessité de prévenir l'érosion de la base d'imposition et les transferts de profits avec l'impératif de préserver la compétitivité du Canada.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

inconnu

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Si on améliore le programme de lutte contre l'évasion fiscale internationale en le restreignant aux pratiques illégales d'évasion fiscale, cela bénéficiera tant aux contribuables qu'à l'ARC.

Le maintien de la compétitivité du régime fiscal canadien sera bénéfique pour l'économie de notre pays et pour les multinationales canadiennes.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

On mêle souvent à tort les notions d'évasion fiscale et d'évitement fiscal. Or, ces deux concepts sont très différents : l'évasion fiscale est un crime alors que l'évitement fiscal en soi ne l'est pas. Les lois en matière de fiscalité étant souvent complexes et ambiguës, l'interprétation des règles en cas d'évitement fiscal revient dans bien des cas aux tribunaux. Il appartient en dernier ressort aux juges d'établir la distinction entre un évitement fiscal abusif et une planification fiscale acceptable. À notre avis, le fait d'associer l'évitement fiscal légitime avec l'évasion fiscale illégale est inapproprié et induit en erreur, non seulement dans le cadre du programme de lutte contre l'évasion fiscale, mais aussi dans une perspective générale.

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

Recommandation 1 - Innovation et commercialisation

Nous vous invitons à lire notre série de rapports sur l'avenir de la productivité pour connaître notre point de vue quant à l'importance de la productivité pour la croissance économique canadienne.

D'après nos estimations figurant dans l'article sur l'innovation et le programme RS et DE contenu dans le rapport soumis à la conférence annuelle de 2010 de la Fondation canadienne de fiscalité, la remboursabilité du crédit d'impôt s'appliquant aux investissements générerait au moins 520 millions de dollars de retombées sous forme de travaux de recherche et développement additionnels, et ce uniquement de la part des entreprises qui réclament actuellement ce crédit incitatif pour leurs activités du genre, sans toutefois en tenir compte dans leurs décisions d'investissement en R-D. Les dépenses totales dans l'ensemble de l'économie canadienne devraient ainsi augmenter de 1,1 milliard de dollars. Cette hausse se traduira par l'ajout de près de 650 millions de dollars au PIB, et amènera la création de près de 9 400 emplois à temps plein au total.

Depuis 2003, la Colombie-Britannique applique avec succès son propre crédit d'impôt à l'investissement dans le cadre de son programme de capital-risque. D'après une étude provinciale, cette mesure y a fait grimper les sommes totales investies durant les premières phases R-D d'un niveau entre 50 et 70 %. Une évaluation de ce crédit d'impôt provincial en 2010 a démontré qu'il rapporterait aux trésors fédéral et provincial 2,91 $ en taxes de vente et en impôt sur le revenu pour chaque dollar réclamé en crédit d'impôt. Cette expérience profitable menée par la Colombie-Britannique laisse croire que l'adoption d'un tel CII par le gouvernement fédéral ne lui coûtera rien à long terme, puisque cela lui rapporterait plus d'argent en taxes et impôts que son coût réel. Toutefois, pour remédier au risque potentiel d'encourir ainsi un manque à gagner excessif, le gouvernement pourrait, suivant la formule adoptée par la C.-B., imposer un plafond.

Recommandation 3 - Aspects relatifs à l'impôt des entreprises et à la réglementation

Nous prions le gouvernement de prendre en compte la stabilité et la croissance économiques du Canada en envisageant des mesures pour contrer l'érosion de la base d'imposition et les transferts de bénéfices, et de veiller à ce que le Canada demeure concurrentiel face à ses partenaires commerciaux importants. Il ne faut pas agir unilatéralement d'une manière susceptible de nuire à la compétitivité, à moins que nos partenaires commerciaux n'appliquent en même temps des modifications concordantes. Par exemple, nous admettons que l'adoption d'un cadre-modèle de brevet ne concorde peut-être pas avec l'initiative en ce sens de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Mais sans cela, le Canada risque de se retrouver désavantagé au plan concurrentiel par rapport à certains de nos partenaires commerciaux (comme le Royaume-Uni) qui eux agissent de la sorte.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.